



TC/47/18

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 janvier 2011

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-septième session
Genève, 4 - 6 avril 2011

RÉVISION DU DOCUMENT TGP/7 :
RENVOIS NORMALISÉS DANS LE QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document fait le point sur la possibilité de mettre en œuvre des renvois normalisés pour le questionnaire technique type et les principes directeurs d'examen de l'UPOV, qu'il conviendrait d'envisager dans le contexte d'une révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

2. La structure du présent document est la suivante :

<i>Rappel</i>	4
<i>Observations des groupes de travail techniques</i>	4
<i>Situation actuelle</i>	6
<i>Renvois normalisés pour le formulaire type de demande de l'UPOV</i>	6
<i>Renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen</i>	6

ANNEXE I Document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", annexe I: "Modèle de principes directeurs d'examen", chapitre 10. Questionnaire technique avec indication des renvois normalisés

ANNEXE II Série de renvois normalisés au document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", annexe I: "Modèle de principes directeurs d'examen", Questionnaire technique

3. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

- CAJ : Comité administratif et juridique
TC : Comité technique
TC-EDC : Comité de rédaction élargi
TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
T WV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères
TWP : Groupes de travail techniques

Formulaire de demande type de l'UPOV :

Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale (document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", section 2/2 : "Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale")

Questionnaire technique type de l'UPOV :

Questionnaire technique type généralisé de l'UPOV à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale – document TGP/7/1, annexe 1 : Modèle de principes directeurs d'examen, chapitre 10 "Questionnaire technique" (voir le document TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS", section 3/1 : "Questionnaire technique à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale")

Questionnaires techniques figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV :

Questionnaires techniques types propres aux différents principes directeurs d'examen de l'UPOV (p. ex., les principes directeurs d'examen pour le rosier (document TG/11/8) contiennent un questionnaire technique type pour le rosier)

Rappel

4. À sa soixantième session tenue à Genève les 19 et 20 octobre 2009, le Comité administratif et juridique (CAJ) a examiné la proposition n° 1 “Indication par les services de renvois normalisés au formulaire de demande type de l’UPOV et au questionnaire technique type de l’UPOV”, sur la base des paragraphes 21 à 30 du document CAJ/60/5, et a approuvé les éléments suivants :

i) les renvois normalisés de l’UPOV pour le formulaire de demande de type de l’UPOV et le questionnaire technique type de l’UPOV, tels qu’ils figurent dans les annexes I et III du document CAJ/60/5;

ii) l’insertion d’une explication concernant les renvois normalisés dans la version révisée du document TGP/7 et dans une version révisée de la section 2/2 du document TGP/5;

iii) la publication des renvois normalisés et des “formulaires vierges linéaires” (au format “Word”) dans la zone accessible au public du site Web de l’UPOV, sur la base des annexes II et IV du document CAJ/60/5; et

iv) la traduction des “formulaires vierges linéaires” dans d’autres langues, comme cela est indiqué dans le paragraphe 26 du document CAJ/60/5.

5. Le CAJ est convenu que la proposition n° 1 “Indication par les services de renvois normalisés au formulaire de demande type de l’UPOV et au questionnaire technique type de l’UPOV”, telle qu’il l’a approuvée à sa soixantième session, devrait être transmise au Conseil pour adoption en octobre 2010 (voir le paragraphe 31 du document CAJ/60/10, intitulé “Compte rendu des conclusions”).

6. À sa quarante-sixième session tenue à Genève du 22 au 24 mars 2010, le Comité technique (TC) est convenu de proposer au CAJ que l’insertion d’une explication concernant les renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l’UPOV et pour les principes directeurs d’examen, tels qu’énoncés dans les annexes III et IV du document TC/46/13 (document CAJ/60/5) (annexes I et II du présent document), gagnerait à être examinée au sein des groupes de travail techniques et du TC et ne devrait pas figurer dans le document TGP/7/2 mais être examinée lors de la future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3) (voir le paragraphe 82 du document TC/46/15, intitulé “Compte rendu des conclusions”).

7. À sa soixante et unième session tenue à Genève le 25 mars 2010, le CAJ a fait sienne la conclusion du TC selon laquelle l’insertion d’une explication concernant les renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l’UPOV et pour les principes directeurs d’examen, tels qu’énoncés dans les annexes III et IV du document TC/46/13 (document CAJ/60/5) (annexes I et II du présent document), gagnerait à être examinée au sein des groupes de travail techniques et du TC et ne devrait pas figurer dans le document TGP/7/2 mais être examinée lors de la future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3) (voir le paragraphe 51 du document CAJ/61/12, intitulé “Compte rendu”).

Observations des groupes de travail techniques

8. À sa trente-neuvième session tenue à Osijek (Croatie) du 24 au 28 mai 2010, le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a examiné le document TWA/39/8 (voir les paragraphes 63 à 65 et 77 du document TWA/39/27, intitulé “Report”).

9. Le représentant de la European Seed Association (ESA) a noté que les arrangements relatifs à la mise à disposition et à l'utilisation des renvois normalisés aux questionnaires techniques, selon les modalités indiquées dans les annexes III et IV du document TWA/39/8 (annexes I et II du présent document CAJ/60/5), pourraient s'avérer compliqués, demander un engagement important des services et ne pas être simples pour les obtenteurs. C'est pourquoi il a convenu de consulter les membres de l'ESA afin de connaître précisément leur opinion quant au fait d'investir les ressources nécessaires dans une telle démarche.

10. À sa vingt-huitième session, tenue à Angers (France) du 29 juin au 2 juillet 2010, le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a noté qu'il appartiendrait aux obtenteurs d'indiquer l'utilité des renvois normalisés aux questionnaires techniques de l'UPOV. Cependant, il a reconnu les avantages d'avoir un renvoi normalisé pour les points du questionnaire technique, en particulier pour les services ne disposant pas de formulaires de demande dans plusieurs langues. À cet égard, il a noté qu'il serait beaucoup plus simple d'insérer un renvoi normalisé dans un questionnaire technique d'un service que de traduire ces documents dans d'autres langues. Il a également noté que, en raison de la diversité croissante des langues et des alphabets au sein de l'UPOV, l'utilisation des renvois par certaines administrations seulement pourrait tout de même présenter des avantages conséquents (voir le paragraphe 42 du document TWC/28/36, intitulé "Report").

11. À sa quarante-quatrième session tenue à Veliko Tarnovo (Bulgarie) du 5 au 9 juillet 2010, le TWV a pris note des observations du TWA et du TWC. Le TWV est également convenu qu'il pourrait être envisagé d'ajouter une rubrique supplémentaire dans le questionnaire technique type de l'UPOV pour donner au demandeur la possibilité d'indiquer une marque, un nom commercial ou une désignation similaire associé à la dénomination variétale (voir les paragraphes 52 et 53 du document TWV/44/34, intitulé "Report").

12. À sa quarante-troisième session tenue à Cuernavaca (État de Morelos, Mexique) du 20 au 24 septembre 2010, le TWO a examiné le document TWO/43/8 et est convenu que les renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et pour les principes directeurs d'examen, tels qu'énoncés dans les annexes III et IV de ce document (annexes I et II du présent document), devraient être insérés dans le contexte d'une future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3) (voir le paragraphe 52 du document TWO/43/29 Rev., intitulé "Report").

13. À sa quarante et unième session tenue à Cuernavaca (État de Morelos, Mexique) du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010, le TWF a examiné le document TWO/41/8 et est convenu que les renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et pour les principes directeurs d'examen, tels qu'énoncés dans les annexes III et IV de ce document (annexes I et II du présent document), devraient être insérés dans le contexte d'une future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3) (voir le paragraphe 49 du document TWF/41/30 Rev., intitulé "Report").

Situation actuelle

Renvois normalisés pour le formulaire type de demande de l'UPOV

14. À sa quarante-quatrième session ordinaire tenue à Genève le 21 octobre 2010, le Conseil a adopté le document TGP/5, section 2/3 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS : formulaire type de l’UPOV pour la demande de protection d’une obtention végétale”, contenant les renvois normalisés de l’UPOV pour le formulaire type de demande de l’UPOV et les “formulaires vierges linéaires” (au format “Word”) exposés respectivement dans les annexes I et II du document CAJ/60/5.

15. La publication des renvois normalisés et des “formulaires vierges linéaires” (au format “Word”) dans la zone accessible au public du site Web de l’UPOV, sur la base de l’annexe II du document CAJ/60/5 sera effectuée en parallèle avec la publication de la section 2/3 du document TGP/5.

16. La publication des renvois normalisés et des “formulaires vierges linéaires” (au format “Word”) dans la zone accessible au public du site Web de l’UPOV, sur la base de l’annexe II du document CAJ/60/5, dans des langues autres que le français, l’anglais, l’allemand et l’espagnol peut être établie lorsque les versions correspondantes sont fournies par des membres concernés de l’Union. Cependant, afin de garantir la validité des traductions, tous les membres intéressés de l’Union seront priés de vérifier les traductions dans les langues en question avant leur publication sur le site Web de l’UPOV. Une note sera en outre ajoutée de manière à préciser que les traductions n’ont pas un caractère officiel et qu’il appartient au demandeur de garantir l’exactitude de tout renseignement fourni dans sa demande.

Renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen

17. La solution proposée pour l’indication des renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l’UPOV et pour les caractères figurant dans les principes directeurs d’examen est exposée dans les annexes I et II du présent document. Elle repose sur une formule qui permettrait à tous les membres de l’Union de présenter les caractères de façon normalisée en fonction des principes directeurs d’examen pertinents, comme suit :

UPOV TQ1 : 5 (référence des principes directeurs d’examen) (référence dans le questionnaire technique) (numéro du caractère dans les principes directeurs d’examen) (note dans les principes directeurs d’examen)

18. Deux exemples figurent à la fin de l’annexe II. Ainsi qu’il en ressort, un tel renvoi offrirait aussi aux membres de l’Union la souplesse nécessaire pour indiquer un renvoi précis à un caractère donné dans les principes directeurs d’examen, indépendamment de l’utilisation éventuelle de ce caractère dans la section 5 du questionnaire technique des principes directeurs d’examen pertinents. Cette solution signifie qu’il ne serait pas nécessaire que les différents principes directeurs d’examen de l’UPOV contiennent des renvois précis pour que les membres de l’Union disposent d’une forme de renvoi normalisé.

19. L’insertion d’un renvoi à des principes directeurs d’examen donnés indiquerait que les caractères peuvent être rattachés à plusieurs versions de ces principes directeurs d’examen, ce qui signifie que les membres de l’Union n’auraient pas besoin d’actualiser leurs renvois à chaque révision des principes directeurs d’examen en question. Toutefois, pour que les

demandeurs puissent se référer aux caractères pertinents, les versions antérieures des principes directeurs d'examen adoptés devraient être accessibles sur le site Web de l'UPOV.

20. À sa soixante-quatrième session prévue à Genève les 17 et 18 octobre 2011, le CAJ sera invité à examiner la solution proposée pour l'indication de renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen exposés dans les annexes I et II du présent document, en vue d'une future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3). Les observations formulées par le TC à sa quarante-septième session prévue à Genève du 4 au 6 avril 2011 seront communiquées au CAJ à sa soixante-quatrième session.

21. Le Comité technique (TC) est invité à examiner la solution proposée pour l'indication de renvois normalisés pour le questionnaire technique type de l'UPOV et pour les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen exposés dans les annexes I et II du présent document, en vue d'une future révision du document TGP/7 (document TGP/7/3).

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

DOCUMENT TGP/7 “ÉLABORATION DES PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN”
ANNEXE I : “MODÈLE DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN”, CHAPITRE 10,
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE AVEC INDICATION DES RENVOIS NORMALISÉS

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
<p>QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d’obtention végétale</p> <p>ASW 13</p> <p>“Si la demande de certificat d’obtention végétale porte sur une variété hybride et si l’examen requiert la remise des lignées parentales, le présent questionnaire doit être rempli pour chacune des lignées parentales en plus de la variété hybride.”</p> <p><i>UPOV-TQ1: ASW 13</i></p>		
<p>1. Objet du questionnaire technique</p> <p>1.1 Nom botanique <input type="text" value="{Nom botanique}"/> <i>UPOV-TQ1: 1(a)</i></p> <p>1.2 Nom commun <input type="text" value="{Nom commun}"/> <i>UPOV-TQ1: 1(b)</i></p> <p>ASW 14</p>		
<p>2. Demandeur</p> <p>Nom <input type="text"/> <i>UPOV-TQ1: 2(a)</i></p> <p>Adresse <input type="text"/> <i>UPOV-TQ1: 2(b)</i></p> <p>Numéro de téléphone <input type="text"/> <i>UPOV-TQ1: 2(c)</i></p> <p>Numéro de télécopieur <input type="text"/> <i>UPOV-TQ1: 2(d)</i></p> <p>Adresse électronique <input type="text"/> <i>UPOV-TQ1: 2(e)</i></p> <p>Obtenteur (s’il est différent du demandeur) <i>UPOV-TQ1: 2(f)</i> <input type="text"/></p>		

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>3. Dénomination proposée et référence de l'obtenteur</p> <p>Dénomination proposée <input data-bbox="625 392 1350 443" type="text"/> (le cas échéant) <i>UPOV-TQI: 3(a)</i></p> <p>Référence de l'obtenteur <input data-bbox="625 504 1350 555" type="text"/> <i>UPOV-TQI: 3(b)</i></p>		

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

ASW 15 a) Variante n° 1

“Variété résultant d’une :

“4.1.1 Hybridation

“a) hybridation contrôlée []

UPOV-TQ1: 4(1)(I)(a)(i)

(indiquer les variétés parentales)

(.....)	x	(.....)
parent femelle <i>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(a)(ii)</i>		parent mâle <i>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(a)(iii)</i>

“b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []

UPOV-TQ1: 4(1)(I)(b)(i)

(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....)	x	(.....)
parent femelle <i>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(b)(ii)</i>		parent mâle <i>-TQ1: 4(1)(I)(b)(iii)</i>

“c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

UPOV-TQ1: 4(1)(I)(c)

“4.1.2 Mutation []

UPOV-TQ1: 4(1)(II)(i)

(indiquer la variété parentale)

UPOV-TQ1: 4(1)(II)(ii)

“4.1.3 Découverte et développement []

UPOV-TQ1: 4(1)(III)(i)

(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

UPOV-TQ1: 4(1)(III)(ii)

“4.1.4 Autre []”

UPOV-TQ1: 4(1)(IV)(i)

(préciser)”

UPOV-TQ1: 4(1)(IV)(ii)

--

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Page {x} de {y}

Numéro de référence :

4.2 Méthode de multiplication de la variété

GN 31 Exemple 1

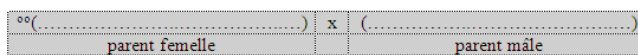
“4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- “a) Autofécondation []
UPOV-TQ1: 4(2)(I)(a)
- “b) Pollinisation croisée []
i) population []
UPOV-TQ1: 4(2)(I)(b)(i)
ii) variété synthétique []
UPOV-TQ1: 4(2)(I)(b)(ii)
- “c) Hybride []
UPOV-TQ1: 4(2)(I)(c)(i)
{ ...voir GN 32... }

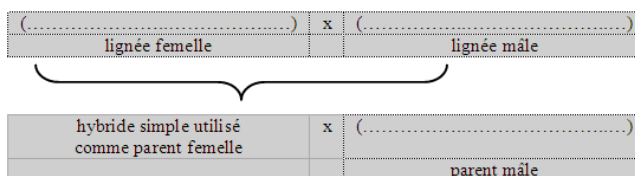
GN 32 (Chapitre 10 du modèle : Questionnaire technique, section 4.2) – Renseignements sur le schéma de production des variétés hybrides

“Dans le cas de variétés hybrides, le schéma de production de l'hybride doit être indiqué sur une feuille à part. Il convient d'indiquer en détail toutes les lignées nécessaires pour la production de l'hybride, par exemple

“Hybride simple



“Hybride trois voies



“et en particulier :

- “a) toute lignée mâle stérile
“b) le système de maintien des lignées mâles stériles.”

UPOV-TQ1: 4(2)(I)(c)(ii)

- “d) Autre []
UPOV-TQ1: 4(2)(I)(d)(i)
(préciser)
UPOV-TQ1: 4(2)(I)(d)(ii)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Page {x} de {y}

Numéro de référence :

GN 31 Exemple 2

“4.2.1 Multiplication végétative

“a) boutures []

UPOV-TQ1: 4(2)(II)(a)

“b) multiplication *in vitro* []

UPOV-TQ1: 4(2)(II)(b)

“c) Autre []

UPOV-TQ1: 4(2)(II)(c)(i)

(préciser)

UPOV-TQ1: 4(2)(II)(c)(ii)

[...]

“4.2.3 Autre []”

UPOV-TQ1: 4(2)(III)(i)

(veuillez préciser)”

UPOV-TQ1: 4(2)(III)(ii)

--

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.) UPOV-TQ1: 5		
Caractères	Exemples	Note
UPOV-TQ1: 5 (référence des principes directeurs d'examen) (référence dans le questionnaire technique) (numéro du caractère dans les principes directeurs d'examen) (note dans les principes directeurs d'examen)		
Voir les exemples A et B à la fin de l'Annexe II		

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :	
<p>6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés</p> <p><i>Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.</i></p>			
Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
GN 33 Exemple	Couleur de la fleur	orange	rouge orangé
<i>UPOV-TQ1: 6(a)</i>	<i>UPOV-TQ1: 6(b)</i>	<i>UPOV-TQ1: 6(c)</i>	<i>UPOV-TQ1: 6(d)</i>
<p>Observations :</p> <p><i>UPOV-TQ1: 6(e)</i></p>			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
<p>#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété</p> <p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 7(1)(a)(i)</small> Non <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 7(1)(b)</small> (Dans l'affirmative, veuillez préciser) <small>UPOV-TQ1: 7(1)(a)(ii)</small></p> <p>7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 7(2)(a)(i)</small> Non <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 7(2)(b)</small> (Dans l'affirmative, veuillez préciser) <small>UPOV-TQ1: 7(2)(a)(ii)</small></p> <p>7.3 Autres renseignements <small>UPOV-TQ1: 7(3)</small></p> <p>ASW 16</p> <p>“Une photographie en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.” <small>UPOV-TQ1: 7(4)</small></p> <p>8. Autorisation de dissémination</p> <p>a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 8(a)(i)</small> Non <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 8(a)(ii)</small></p> <p>b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 8(b)(i)</small> Non <input type="checkbox"/> <small>UPOV-TQ1: 8(b)(ii)</small></p> <p>Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation. <small>UPOV-TQ1: 8(b)(iii)</small></p>		

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | |
|---|--|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] Non []
<i>UPOV-TQ1: 9(2)(a)(i) / 9(2)(a)(ii)</i> |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] Non []
<i>UPOV-TQ1: 9(2)(b)(i) / 9(2)(b)(ii)</i> |
| c) Culture de tissus | Oui [] Non []
<i>UPOV-TQ1: 9(2)(c)(i) / 9(2)(c)(ii)</i> |
| d) Autres facteurs | Oui [] Non []
<i>UPOV-TQ1: 9(2)(d)(i) / 9(2)(d)(ii)</i> |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

UPOV-TQ1: 9(2)(e)

.....

ASW 17

"9.3 Le matériel à examiner a-t-il été soumis à un test de dépistage de virus et autres agents pathogènes?"

Oui []

UPOV-TQ1: 9(3)(a)(i)

(veuillez fournir les précisions indiquées par l'autorité)

UPOV-TQ1: 9(3)(a)(ii)

Non []

UPOV-TQ1: 9(3)(b)

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

UPOV-TQ1: 10(a)

Signature

UPOV-TQ1: 10(b)

Date

UPOV-TQ1: 10(c)

ANNEXE I

SÉRIE DE RENVOIS NORMALISÉS POUR :
LE DOCUMENT TGP/7 “ÉLABORATION DES PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN”
ANNEXE I : “MODÈLE DE PRINCIPES DIRECTEURS D’EXAMEN”,
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

(note)

“TQ” désigne le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, Annexe I: “Modèle de principes directeurs d’examen” Questionnaire technique;
“1” indique la version de ces renvois (si le document TGP/7 est révisé, le renvoi pourrait devoir être modifié en “TQ2”)

<u>Point du formulaire de demande type de l’UPOV</u> <i>(Document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, Annexe I: “Modèle de principes directeurs d’examen” Questionnaire technique)</i>	<u>Renvoi à indiquer dans le formulaire de demande du service</u> ^(note)	(Les champs vides doivent être complétés dans le formulaire.. Les champs en surbrillance indiquent qu’une case doit être cochée ou qu’une déclaration ou des informations doivent être jointes au formulaire)
ASW 13 Si la demande de certificat d’obtention végétale porte sur une variété hybride et si l’examen requiert la remise des lignées parentales, le présent questionnaire doit être rempli pour chacune des lignées parentales en plus de la variété hybride.	UPOV-TQ1: ASW 13	à fournir, le cas échéant
1. Objet du questionnaire technique : Nom botanique	UPOV-TQ1: 1(a)	
1. Objet du questionnaire technique : Nom commun	UPOV-TQ1: 1(b)	
2. Demandeur : Nom	UPOV-TQ1: 2(a)	
2. Demandeur : Adresse	UPOV-TQ1: 2(b)	
2. Demandeur : Numéro de téléphone	UPOV-TQ1: 2(c)	
2. Demandeur : Numéro de télécopieur	UPOV-TQ1: 2(d)	
2. Demandeur : Adresse électronique	UPOV-TQ1: 2(e)	
2. Demandeur : Obtenteur (s’il est différent du demandeur)	UPOV-TQ1: 2(f)	
3. Dénomination proposée et référence de l’obtenteur : Dénomination proposée (le cas échéant)	UPOV-TQ1: 3(a)	
3. Dénomination proposée et référence de l’obtenteur : Référence de l’obtenteur	UPOV-TQ1: 3(b)	

<p>4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété</p> <p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.1 Hybridation</p> <p>a) hybridation contrôlée (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(a)(i)</p>	<p>[]</p>
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.1 Hybridation</p> <p>a) hybridation contrôlée : (indiquer les variétés parentales)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(a)(ii)</p>	
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.1 Hybridation</p> <p>b) hybridation à généalogie partiellement inconnue (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(b)(i)</p>	<p>[]</p>
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.1 Hybridation</p> <p>b) hybridation à généalogie partiellement inconnue : (indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(b)(ii)</p>	
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.1 Hybridation</p> <p>c) hybridation à généalogie totalement inconnue (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(I)(c)</p>	<p>[]</p>
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.2 Mutation (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(II)(i)</p>	<p>[]</p>
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.2 Mutation : (indiquer la variété parentale)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(II)(ii)</p>	
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.3 Découverte et développement (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(III)(i)</p>	<p>[]</p>
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.3 Découverte et développement : (indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(III)(ii)</p>	
<p>4.1 Schéma de sélection</p> <p>Variété résultant d'une :</p> <p>ASW 15 4.1.4 Autre (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(IV)(i)</p>	<p>[]</p>

<p>4.1 Schéma de sélection Variété résultant d'une : ASW 15 4.1.4 Autre : (préciser)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(1)(IV)(ii)</p>																						
<p>4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété 4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex1 4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée : a) Autofécondation (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(2)(I)(a)</p>	<p>[]</p>																					
<p>4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex1 4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée : b) Pollinisation croisée i) population (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(2)(I)(b)(i)</p>	<p>[]</p>																					
<p>4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex1 4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée : b) Pollinisation croisée ii) variété synthétique (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(2)(I)(b)(ii)</p>	<p>[]</p>																					
<p>4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex1 4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée : c) Hybride (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(2)(I)(c)(i)</p>	<p>[]</p>																					
<p>4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex1 4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée : c) Hybride</p> <p><u>GN 32 (Chapitre 10 du modèle : Questionnaire technique, section 4.2) – Renseignements sur le schéma de production des variétés hybrides</u></p> <p>"Dans le cas de variétés hybrides, le schéma de production de l'hybride doit être indiqué sur une feuille à part. Il convient d'indiquer en détail toutes les lignées nécessaires pour la production de l'hybride, par exemple</p> <p>"Hybride simple</p> <table border="1" data-bbox="183 1413 692 1451"> <tr> <td>oo(.....)</td> <td>x</td> <td>(.....)</td> </tr> <tr> <td>parent femelle</td> <td></td> <td>parent mâle</td> </tr> </table> <p>"Hybride trois voies</p> <table border="1" data-bbox="183 1518 692 1653"> <tr> <td>(.....)</td> <td>x</td> <td>(.....)</td> </tr> <tr> <td>lignée femelle</td> <td></td> <td>lignée mâle</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">└──────────────────┘</td> </tr> <tr> <td>hybride simple utilisé comme parent femelle</td> <td>x</td> <td>(.....)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>parent mâle</td> </tr> </table> <p>"et en particulier :</p> <p>"a) toute lignée mâle stérile "b) le système de maintien des lignées mâles stériles."</p>	oo(.....)	x	(.....)	parent femelle		parent mâle	(.....)	x	(.....)	lignée femelle		lignée mâle	└──────────────────┘			hybride simple utilisé comme parent femelle	x	(.....)			parent mâle	<p>UPOV-TQ1: 4(2)(I)(c)(ii)</p>	
oo(.....)	x	(.....)																					
parent femelle		parent mâle																					
(.....)	x	(.....)																					
lignée femelle		lignée mâle																					
└──────────────────┘																							
hybride simple utilisé comme parent femelle	x	(.....)																					
		parent mâle																					
<p>4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex1 4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée : d) Autre (oui)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(2)(I)(d)(i)</p>	<p>[]</p>																					
<p>4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex1 4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée : d) Autre : (préciser)</p>	<p>UPOV-TQ1: 4(2)(I)(d)(ii)</p>																						

4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex2 4.2.1 Multiplication végétative : a) boutures (oui)	UPOV-TQ1: 4(2)(II)(a)	[]
4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex2 4.2.1 Multiplication végétative : b) multiplication <i>in vitro</i> (oui)	UPOV-TQ1: 4(2)(II)(b)	[]
4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex2 4.2.1 Multiplication végétative : c) Autre (oui)	UPOV-TQ1: 4(2)(II)(c)(i)	[]
4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex2 4.2.1 Multiplication végétative : c) Autre (préciser)	UPOV-TQ1: 4(2)(II)(c)(ii)	
4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex2 4.2.3 Autre oui	UPOV-TQ1: 4(2)(III)(i)	[]
4.2 Méthode de multiplication de la variété GN 31 Ex2 4.2.3 Autre : (veuillez préciser)	UPOV-TQ1: 4(2)(III)(ii)	
5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)	UPOV-TQ1: 5 (référence des principes directeurs d'examen) (référence dans le questionnaire technique) (numéro du caractère dans les principes directeurs d'examen) (note dans les principes directeurs d'examen) <i>- Voir les exemples A et B à la fin de l'Annexe IV</i>	
	etc.	
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés : Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	UPOV-TQ1: 6(a)	
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés : Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	UPOV-TQ1: 6(b)	
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés : Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	UPOV-TQ1: 6(c)	
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés : Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate	UPOV-TQ1: 6(d)	

<p>6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés : Observations</p>	<p>UPOV-TQ1: 6(e)</p>	
<p>7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété 7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe t il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété? Oui</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(1)(a)(i)</p>	<p>[]</p>
<p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe t il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété? Dans l'affirmative, veuillez préciser</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(1)(a)(ii)</p>	
<p>7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe t il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété? Non</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(1)(b)</p>	<p>[]</p>
<p>7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété 7.2 Des conditions particulières sont elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen? Oui</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(2)(a)(i)</p>	<p>[]</p>
<p>7.2 Des conditions particulières sont elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen? Dans l'affirmative, veuillez préciser</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(2)(a)(ii)</p>	
<p>7.2 Are there any special conditions for growing the variety or conducting the examination? No</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(2)(b)</p>	<p>[]</p>
<p>7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété 7.3 Autres renseignements</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(3)</p>	
<p>7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété ASW 16 Une photographie en couleur représentative de la variété doit être jointe au questionnaire technique.</p>	<p>UPOV-TQ1: 7(4)</p>	<p>à fournir</p>
<p>8. Autorisation de dissémination a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet elle la variété à une autorisation préalable de dissémination? Oui</p>	<p>UPOV-TQ1: 8(a)(i)</p>	<p>[]</p>

<p>8. Autorisation de dissémination a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet elle la variété à une autorisation préalable de dissémination? Non</p>	<p>UPOV-TQ1: 8(a)(ii)</p>	<p>[]</p>
<p>8. Autorisation de dissémination a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet elle la variété à une autorisation préalable de dissémination? (oui) b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue? Oui</p>	<p>UPOV-TQ1: 8(b)(i)</p>	<p>[]</p>
<p>8. Autorisation de dissémination a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet elle la variété à une autorisation préalable de dissémination? (oui) b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue? Non</p>	<p>UPOV-TQ1: 8(b)(ii)</p>	<p>[]</p>
<p>8. Autorisation de dissémination a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet elle la variété à une autorisation préalable de dissémination? (oui) b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue? (Oui) Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.</p>	<p>UPOV-TQ1: 8(b)(iii)</p>	<p>à fournir</p>
<p>9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen 9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc. 9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :</p>		
<p>a) micro organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) Oui</p>	<p>UPOV-TQ1: 9(2)(a)(i)</p>	<p>[]</p>

a) micro organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) Non	UPOV-TQ1: 9(2)(a)(ii)	[]
b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) Oui	UPOV-TQ1: 9(2)(b)(i)	[]
b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) Non	UPOV-TQ1: 9(2)(b)(ii)	[]
c) Culture de tissus Oui	UPOV-TQ1: 9(2)(c)(i)	[]
c) Culture de tissus Non	UPOV-TQ1: 9(2)(c)(ii)	[]
(d) Other factors Yes	UPOV-TQ1: 9(2)(d)(i)	[]
d) Autres facteurs No	UPOV-TQ1: 9(2)(d)(ii)	[]
Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.	UPOV-TQ1: 9(2)(e)	
9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen ASW 17 9.3 Le matériel à examiner a t il été soumis à un test de dépistage de virus et autres agents pathogènes? Oui	UPOV-TQ1: 9(3)(a)(i)	[]
9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen ASW 17 9.3 Le matériel à examiner a t il été soumis à un test de dépistage de virus et autres agents pathogènes? (Oui) (veuillez fournir les précisions indiquées par l'autorité)	UPOV-TQ1: 9(3)(a)(ii)	
9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen ASW 17 9.3 Le matériel à examiner a t il été soumis à un test de dépistage de virus et autres agents pathogènes? Non	UPOV-TQ1: 9(3)(b)	[]
10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts : Nom du demandeur	UPOV-TQ1: 10(a)	
10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts : Signature	UPOV-TQ1: 10(b)	
10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts : Date	UPOV-TQ1: 10(c)	

Exemple A

TG/11/8

Rose, 2006-04-05

- 42 -

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} of {y}	Numéro de référence :
<p>5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée). UPOV-TQ1: 5</p>		
Caractères	Exemples de variétés	Note
<p>5.4 Fleur : diamètre (26)</p> <p>très petit</p> <p>UPOV-TQ1: 5(TG/11/8)(5.4)(26)(1)</p> <p>petit</p> <p>UPOV-TQ1: 5(TG/11/8)(5.4)(26)(3)</p> <p>moyen</p> <p>etc.</p> <p>grand</p> <p>très grand</p>	<p>Noastrauss (G); Poulset (P)</p> <p>Interlis (C); Clb.canibo 82 (G); Meiraktas (P)</p> <p>Schremna (C); Poulberg (G); Ruiz1491 (P)</p> <p>Selaurum (C); Adesmanod (G); Korewala (P)</p> <p>Koranderer (G); Evera116 (P)</p>	<p>4[]</p> <p>3[]</p> <p>5[]</p> <p>7[]</p> <p>9[]</p>

Exemple B

(TG/11/8)
Rose/Rosier/Rose/Rosal, 2006-04-05
- 26 -

English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielsorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
51. Outer stamen: predominant color of filament	Étamine extérieure: couleur prédomi- nante des filets	Äußeres Staubblatt: überwiegende Farbe des Staubfadens	Estambre exterior: color predominante del filamento		
PQ (b) white	blanche	weiß	blanco	Helklewi (G); Koralbavan (P)	1
UPOV-TQ1: 5(TG/11/8)(-)¹(51)(1)					
green	verte	grün	verde	Interlis (C); Kornemuta (G); Kornemut (P)	2
light yellow	jaune clair	hellgelb	amarillo claro	Pouljill (G)	3
medium yellow	jaune moyen	mittelgelb	amarillo medio	Korplapei (C); Meikrotal (G); Meirosfon (P)	4
orange	orange	orange	naranja	Ruiy5451 (C); Ruiskopoul (G); Everrom (P)	5
pink	rose	rosa	rosa	Korfasso (G); Ruiowko (P)	6
red	rouge	rot	rojo	Predesplen (C); Pekoucan (G); Espever (P)	7
brown red	rouge-brun	braunrot	rojo pardo	Schweizer Woche (G)	8
purple	pourpre	purpurn	púrpura	Heltscher (G); Ruiovat (P)	9

¹ Ce caractère n'est pas inclus dans le questionnaire technique.